

### MAPA Création d'une bibliothèque municipale – Avenant n°1 Lot 3

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences ;

Vu la délibération n°2023-082 du Conseil Municipal de Champagnier du 18 décembre 2023 relative aux délégations du Conseil municipal au maire rendue publique le 22 décembre 2023 par laquelle le Conseil municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°2023\_014 portant marché public en procédure adaptée – Création d'une bibliothèque municipale en pied d'immeuble d'habitation attribuant les lots n°2, 3,5,7 et 8 ;

Vu l'avenant n°1 au lot n°3 Menuiserie intérieure ;

**Monsieur le maire, sur délégation du conseil municipal, décide :**

**Article 1 :** L'avenant n°1 au marché public en procédure adaptée – Création de vestiaires (lot n°3 – menuiserie intérieure) est conclu avec l'entreprise Euroconfort Maintenance, sises 19 rue Martin Luther King 38400 Saint-Martin d'Hères, pour un montant de + 2 100 € HT, soit + 2 520 € TTC, soit un pourcentage d'écart introduit par cet avenant de 51 %.

Le montant du marché passe ainsi de 4 115,00 € HT à 6 215,00 € HT, soit de 4 938,00 € TTC à 7 458,00 € TTC.

**Article 3 :** Les crédits sont ouverts au budget communal.

**Article 4 :** Les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

À Champagnier, le 7 novembre 2024

Florent CHOLAT  
Maire

Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 08 NOV. 2024  
Publié le : 08 NOV. 2024

